

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2015

-----

L'an deux mil quinze, le vendredi 16 du mois d'octobre à vingt heures trente, le conseil municipal de la Commune de JOUY-LE-POTIER (Loiret), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **Monsieur Gilles BILLIOT Maire**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15  
Nombre de conseillers municipaux présents : 10  
Nombre de conseillers municipaux votants : 14  
Date de convocation du conseil municipal : 9 octobre 2015

-Présents :

Monsieur BILLIOT Gilles	Madame BERRUÉ Nicole
Monsieur SOUILLART Michel	Monsieur GAUDÉ Michel
Madame MALAWKA Astrid	Monsieur MANTÔT Olivier
Monsieur HERRERO Pascal	Monsieur FEINARD Alexis
Madame COLAS Catherine	Madame GAUTHIER Patricia

Absents excusés : Madame CARPENTIER Lorella donne pouvoir à Madame MALAWKA Astrid  
Monsieur ZION Thierry donne pouvoir à Monsieur SOUILLART Michel  
Madame PLANTIVEAU Maryse donne pouvoir à Madame BERRUÉ Nicole  
Monsieur DELPIVAR Eric donne pouvoir à Monsieur MANTÔT Olivier  
Monsieur PILTÉ Michel

Madame MALAWKA Astrid a été élue secrétaire de séance

### 🔗 ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2015

A l'unanimité,

ADOpte le compte rendu de la précédente réunion du conseil municipal du 11 septembre 2015

### 🔗 DELIBERATION N° 2015/ X / 01 : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2014 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ARDOUX

Considérant le rapport d'activité établi par la Communauté de Communes du Val d'Ardoux.

**Le conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**PREND ACTE ET VALIDE** le rapport d'activité 2014 de la CCVA

### 🔗 DELIBERATION N° 2015/ X / 02 : CONVENTION D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

#### AERIENS

Considérant la proposition de convention du Conseil Départemental pour formaliser l'enfouissement des réseaux aériens,

Considérant la convention qui a pour but de définir le rôle de chaque maître d'ouvrage et de prévoir la répartition du coût des travaux entre les différentes collectivités,

Considérant le montant des travaux de 87 500€ HT la répartition des coûts soit 70% pour le département qui représente 61 250€ HT et 30% pour la commune soit un montant de 26 250€ HT, la fourniture et pose des éclairages est à 100% pour la commune.

**Le conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**AUTORISE et DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire** pour signer la convention d'enfouissement des réseaux aériens avec le Conseil Départemental

**☞ DELIBERATION N° 2015/ X / 03 : DENOMINATION DE VOIES**

Considérant qu'il convient de conserver une certaine cohérence entre la dénomination des chemins, des rues, des impasses et des venelles,

Considérant la nécessité de compléter des adresses notamment en cas de besoins urgents,

Considérant le passage qui rejoint l'allée du Pré Troussé et l'allée des Brandons,

**Le Conseil Municipal,**

**À l'unanimité,**

**DECIDE** d'attribuer la dénomination venelle du Pré Troussé au passage reliant l'allée du Pré Troussé à l'allée des Brandons,

**CHARGE ET DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire** pour mener à bien cette affaire.

**☞ DELIBERATION N° 2015/ X / 04 : VALIDATION DE DEVIS DE TRAVAUX**

**Considérant** la nécessité de remettre en état la voirie et les accotements du centre bourg,

**Considérant** l'exposé de Monsieur le Maire,

**Considérant** les différentes propositions reçues pour réaliser divers aménagements sur les routes d'Orléans, Ligny et devant la Mairie,

**Le Conseil Municipal,**

**À l'unanimité,**

**DESIGNE** comme mieux disante l'entreprise TPVL pour un montant de 1866.48€ TTC pour les travaux rue de Beaugnecy,

**DESIGNE** comme mieux disante l'entreprise TPVL pour un montant de 986.22€ TTC pour l'aménagement de l'entrée de route d'Orléans,

**DESIGNE** comme mieux disante l'entreprise Eurovia pour un montant de 4080€ TTC pour l'aménagement d'entrées de route d'Orléans,

**DESIGNE** comme mieux disante l'entreprise TPVL pour un montant de 2559.72€ TTC pour l'aménagement d'entrées de route de Ligny,

**DESIGNE** comme mieux disante l'entreprise TPVL pour un montant de 38760€ TTC pour l'aménagement du carrefour et de l'entrée de la mairie, du stationnement PMR,

**AUTORISE ET DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire** pour signer les documents et mener à bien cette affaire.

**☞ DELIBERATION N° 2015/ X / 05 : VENTE DE BIENS COMMUNAUX**

Considérant la remorque de marque DEVES qui n'a plus d'utilité pour les agents communaux depuis l'acquisition du camion,

Considérant le prix neuf de cette remorque de 3229,20€ TTC en 2007,

**Le Conseil Municipal**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**DECIDE** de vendre la remorque tractable des services techniques

**FIXE** le prix à 1600€ TTC

**AUTORISE ET DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire** pour mener à bien cette vente.

**☞ DELIBERATION N° 2015/ X / 06 : EMPRUNT POUR LE BUDGET PRINCIPAL**

Il est décidé de surseoir à cette délibération

**☞ DELIBERATION N° 2015/ X / 07 : EMPRUNT POUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT**

Considérant les travaux de réhabilitation d'assainissement réalisés sur la commune,  
Considérant les diverses réponses des organismes bancaires sollicités,  
Considérant l'exposé de Monsieur SOUILLART,  
Considérant la proposition de la Caisse d'Epargne pour un prêt de 300 000€

Considérant les caractéristiques du prêt

Montant du capital : 300 000€

Durée d'amortissement : 20 ans

Type d'amortissement : trimestrielle

Taux d'intérêt : 1,69%,

Frais de dossier : 150€

**Le Conseil Municipal**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**SOLLICITE** le prêt de 300 000€ auprès de la Caisse d'Epargne

**AUTORISE et DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire** pour mener à bien cette affaire

### **DELIBERATION N° 2015/ X / 08 : DEFINITION DU NOUVEAU CENTRE BOURG**

Considérant les remarques du Conseil Départemental concernant l'incohérence entre les constructions et le panneau d'entrée de bourg situé au nord du village,

Considérant que les limites devraient correspondre à la zone UB du plan local d'urbanisme,

Considérant que ces nouvelles limites devraient se situer sur la route d'Orléans à la hauteur du numéro 384, sur la route d'Ardon sera à la hauteur du numéro 377, sur la route de Cléry Saint André à la hauteur du numéro 395,

**Le Conseil Municipal**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**MODIFIE** les emplacements des panneaux d'entrée d'agglomération nord de la commune comme Conseil Départemental l'a suggéré. Ainsi, ils seront posés sur la RD18 du PR13+770 au PR14+920, RD15 du PR14+660 au PR15+750 et RD7 au PR0+366

**AUTORISE ET DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire** pour mener à bien cette affaire.

### **DELIBERATION N° 2015/ X / 09 : MISE A DISPOSITION DE MATERIELS ET MAIN D'ŒUVRE**

Considérant la demande de la commune de Mézières lez Cléry, pour réaliser les travaux de fauchage sur leur commune,

Considérant la nécessité de mettre en place une convention concernant cette affaire,

**Le Conseil Municipal**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**AUTORISE et DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire** pour mettre en place et signer la convention avec la commune de Mézières lez Cléry sur la base de 45€ de l'heure.

### **DELIBERATION N° 2015/ X / 10 : VENTE DE TERRAINS**

Considérant le non-respect du compromis de vente signé avec Monsieur GOUNOT EIRL pour les deux lots route de Beaugency,

Considérant que le prix pour ces deux parcelles AA 34p n°1 et AA 34p n°2p était de 102 000€,

Considérant la division faite par Monsieur GOUNOT EIRL en 3 lots

Considérant l'indemnité proposée par Monsieur GOUNOT pour le retard de la transaction et la division en 3 lots

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**DECIDE** la vente par la commune à Mesdames BARBACHOU Gwendoline et BEGUE Inès de la parcelle AA 68 d'une superficie de 380m<sup>2</sup> pour 34 000€

**DECIDE** la vente par la commune à Monsieur SANTIAGO Adao de la parcelle AA 67 d'une superficie de 380m<sup>2</sup> pour 34 000€

**ACCEPTTE** l'indemnité versée par Monsieur GOUNOT EIRL d'un montant de 3 000 €, sachant qu'il reste un terrain à vendre pour une valeur de 34 000 €

**AUTORISE et DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire** à signer tous les documents liés à ces actes.

### DELIBERATION N° 2015/ X / 11: DOCUMENT D'URBANISME

Considérant l'utilité de modifier l'accès du futur lotissement du secteur de la Chardonnière,  
Considérant l'intérêt de l'association Cléry et son histoire en Lumière pour la récupération des boiseries, et des matériaux utiles pour leur spectacle,

Considérant la prise en charge par le lotisseur de la démolition du gros œuvre,

Considérant la création de 3 lots à bâtir communaux,

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**DECIDE** la démolition de l'habitation située au 27 allée de la Chardonnière,

**AUTORISE et DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire** pour mettre en place une convention de récupération avec l'association Cléry Son Histoire en Lumière

**AUTORISE et DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire** pour déposer le permis de démolir.

### DELIBERATION N° 2015/ X / 12: DECISIONS MODIFICATIVES

#### • **Budget assainissement**

**Considérant** le code général des collectivités territoriales qui prévoit que les prévisions inscrites au budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante qui votent des décisions modificatives,

**Considérant** les modifications nécessaires afin d'être en conformité avec la législation concernée,

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité**

**MODIFIE** les inscriptions budgétaires telles que proposées sur le budget d'assainissement de la façon suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-615 : Entretien et réparations	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0.00 €</b>	<b>500.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-022 : Dépenses imprévues ( exploitation )	500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues ( exploitation )</b>	<b>500.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>500.00 €</b>	<b>500.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

#### • **Budget principal**

**Considérant** le code général des collectivités territoriales qui prévoit que les prévisions inscrites au budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante qui votent des décisions modificatives,

**Considérant** les modifications nécessaires afin d'être en conformité avec la législation concernée,

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité**

**MODIFIE** les inscriptions budgétaires telles que proposées sur le budget PRINCIPAL de la façon suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2312-271 : CENTRE BOURG	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2312-294 : CIMETIERE	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2312-310 : SECURITE ET ACCESSIBILITE CENTRE BOURG	0.00 €	64 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-271 : CENTRE BOURG	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-300 : GRANGE ROUTE DE LA FERTE	14 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-305 : CREATION RESEAU EAUX PLUVIALES	9 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>32 000.00 €</b>	<b>64 500.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-276341-309 : POLE SANTE	32 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 27 : Autres immobilisations financières</b>	<b>32 500.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>64 500.00 €</b>	<b>64 500.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

**DELIBERATION N° 2015/ X / 13: SUBVENTION DE L'ADEME POUR LE C.O.E.P**

Considérant la volonté de la commune de maîtriser les dépenses énergétiques des bâtiments communaux,  
 Considérant la nécessité d'élaborer une étude de Conseil d'Orientation Energétique du Patrimoine (COEP) pour pouvoir bénéficier subventions du Pays Sologne Val Sud en cas de travaux d'isolation,  
 Considérant le devis, conforme au cahier des charges de l'ADEME, établi par le bureau d'étude CEBI45 pour un montant de 4250 € HT soit 5100€ TTC,

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**À l'unanimité,**

**SOLLICITE** une subvention auprès de l'ADEME au taux maximal, 60% du montant TTC de l'étude.  
**CHARGE ET DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire** pour mener à bien cette affaire.

**Questions Informations Diverses**

**Monsieur le Maire INFORME** pour notre demande de rejoindre la Communauté de Communes des Portes de Sologne celle-ci a voté pour lors de sa dernière assemblée.

Qu'une demande sera faite lors du prochain conseil communautaire pour savoir comment sera gérer le départ de la commune pour les financements engagés par celle-ci, car le 1<sup>er</sup> janvier 2017 est proche.

**Madame COLAS Catherine INFORME** avoir participé à l'assemblée de « Action Animal », celle-ci demande si la commune peut signer la convention avec le vétérinaire de La Ferté Saint Aubin pour les animaux trouvés sur la commune, et si elle peut prétendre à une subvention comme les autres associations

**Monsieur le Maire DIT** que pour la subvention il suffit qu'elle remplisse les documents qui lui seront envoyés au début 2017, pour la convention nous allons voir auprès de la clinique vétérinaire pour mettre ce dossier à jour

**Monsieur FEINARD Alexis INFORME** avoir des retours positifs et satisfaisants pour le S.A.L.S.A et félicite les personnes qui s'occupe de gérer ces temps libres

**Madame MALAWKA Astrid** remercie pour ces félicitations et donne les prochaines activités à venir sur l'année, la cuisine, les pompiers, et qu'il a été fait une fresque par les CM1 et CM2 sous le préau avec les intervenants

**Monsieur GAUDE Michel INFORME** d'une réunion au SMIRTOM pour les marchés fait auprès des prestataires de ramassage des ordures ménagères, nous devrions ne pas avoir de changement. Les modifications seront internes au SMIRTOM essayé de stocker les ramassages de bacs jaunes pour éviter les voyages des camions, un suivi des plaintes des administrés pour mauvaise prestations

**Monsieur le Maire RAPPELLE** les élections régionales du 6 et 13 décembre 2015, des tableaux pour la tenue des bureaux de vote et dépouillements sont à disposition

Prochain conseil : le 13 novembre 2015 à 20h30

le 20 novembre 2015 réunion publique à 20h30

le 11 décembre 2015 à 20h30

Fin de séance à 22h053